

FICHE D'INSCRIPTION

Année 2019/2020

15 route de l'Europe - Hachimette
68650 LAPOUTROIE
Tél. : 03 89 47 52 05

A retourner au secrétariat,
accompagnée d'un chèque de 15€ d'adhésion familiale

emvk@emvk.fr - www.emvk.fr -  @emvk.fr

Elève (- 18 ans)

<input type="radio"/> Madame <input type="radio"/> Monsieur		Nom de l'élève :	
Prénom :		Date de naissance :	
Adresse :			
N° de portable (le cas échéant) :		E-mail :	
Etablissement scolaire :			

Responsable légal ou élève adulte

<input type="radio"/> Madame <input type="radio"/> Monsieur		Nom :		Prénom :	
Date de naissance :			Lieu de naissance :		
Adresse (si différente de l'élève) :					
Tél. maison :		Portable :		Travail :	
E-mail (obligatoire) :					
J'accepte de recevoir la newsletter de l'EMVK par mail :				<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
J'accepte de céder mon image et/ou celle de mon enfant à l'EMVK, comme spécifié dans les conditions générales d'adhésion :				<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
Contrat responsabilité civile (Assureur + n° de contrat) :					
Profession :					

Responsable légal 2

<input type="radio"/> Madame <input type="radio"/> Monsieur		Nom :		Prénom :	
Adresse (si différente de l'élève) :					
Tél. maison :		Portable :		Travail :	
E-mail (obligatoire) :					
J'accepte de recevoir la newsletter de l'EMVK par mail :				<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
Profession :					

Cours demandés

Instrument(s) : Indiquez le nombre d'année de pratique	Formule(s) : Initiation 20mn, 30mn, 45 min, 40 min à deux
-	-
-	-

La Formation Musicale est intégrée au parcours instrumental. Cas particuliers, se renseigner au secrétariat.

Expression corporelle : <input type="radio"/> Théâtre	<input type="radio"/> Hip-hop
Chorale : <input type="radio"/> Enfants	<input type="radio"/> Adultes
Atelier Djembé : <input type="radio"/> Adultes	Ensemble instrumental :
Eveil musical : <input type="radio"/> Mercredi matin à Kaisersberg	<input type="radio"/> Vendredi après-midi à Orbey
<input type="radio"/> Samedi matin à Kientzheim	

Commune(s) souhaitée(s) pour les cours (sous réserve de disponibilité) :

O J'atteste accepter sans réserves les conditions générales d'adhésion à l'EMVK.

Fait à le.....

Signature

♪ Conditions Générales d'Adhésion ♪

Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg

1. Principe

L'adhésion à l'association est indissociable de la scolarisation de l'élève inscrit. Elle ne devient définitive qu'après avoir renvoyé la fiche d'adhésion dûment remplie et signée, **accompagnée d'un versement de 15€**, correspondant aux frais d'adhésion. L'envoi de l'échéancier vaut acceptation de la part de l'EMVK. L'adhésion donne droit à un cours d'essai. La présence de l'adhérent dès le second cours l'engage au règlement intégral de l'écolage.

L'adhésion vaut reconnaissance et acceptation des choix et méthodes pédagogiques retenus au sein de l'EMVK. Elle oblige l'EMVK à enseigner les matières désignées dans le respect des conditions en vigueur.

2. Droits et obligations de l'adhérent

L'adhérent bénéficie des droits liés à sa qualité de membre (notamment du droit de vote aux Assemblées Générales) et s'engage à exécuter les obligations fixées dans les statuts ainsi que celles découlant des conditions générales d'adhésion. L'adhérent s'engage notamment à participer de manière régulière aux cours auxquels il s'inscrit, et de prévenir les professeurs et le secrétariat à l'avance de ses absences le cas échéant.

Il doit également prendre connaissance et appliquer scrupuleusement le règlement intérieur de l'association, qui est disponible à la consultation en ligne sur le site www.emvk.fr et au secrétariat à Hachimette.

3. Durée de l'adhésion

L'adhésion est valable pour la durée de l'année scolaire en cours, sauf exclusion prononcée en cours d'année dans les conditions indiquées au règlement intérieur. Sauf motif légitime (mutation professionnelle, chômage,...) ou cas de force majeure, l'adhésion ne peut être résiliée avant son terme par l'adhérent qu'avec l'accord préalable et exprès du secrétariat de l'EMVK. En cas de résiliation anticipée notifiée, justifiée et acceptée, tout trimestre de cours entamé est dû.

L'adhérent bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours, durant lesquels l'écolage ne sera pas encaissé. En cas de rétractation effective, la créance contractée des frais d'écolage sera annulée, mais l'adhésion sera toujours due au regard des frais de gestion engendrés.

4. Conditions de règlement

L'adhérent s'engage au règlement de la cotisation d'adhésion à l'EMVK et des frais d'écolages. Il reçoit à cet effet un échéancier avec les modalités de paiement. Le règlement est à déposer sous forme de trois chèques à la rentrée. Aucun appel de règlement ne sera effectué. Le membre participant pourra obtenir, sur simple demande, la quittance de son/ses

règlement(s). En cas de relance de paiement, des frais de gestion seront facturés.

Il est également possible d'effectuer un règlement mensuel par virement bancaire de son écolage. Dans ce cas, l'adhérent devra déposer un chèque de garantie d'un montant de 250 €, encaissable par l'EMVK en cas d'inexécution des règlements prévus.

5. Participation des communes et restitution

L'EMVK sollicitera pour chaque élève habitant dans la Communauté de Communes les aides auxquelles elle peut prétendre en fonction de l'enseignement choisi et de l'âge de l'élève.

L'EMVK pourra consentir à l'adhérent en fin d'année une restitution sur le montant de l'écolage en fonction de l'assiduité de l'élève. Cette aide s'élevait pour l'année 2017-2018 à 90 € pour les élèves ayant suivi régulièrement l'enseignement d'un instrument (cours de 30mn) et de la Formation Musicale ou pouvant présenter une attestation de fin cycle 1 en Formation Musicale. En aucun cas cette aide ne sera reversée pour un élève ayant suivi les catégories d'enseignements suivants : éveil musical, initiation instrumentale, chorale d'enfant, théâtre, pratique collective et/ou formation musicale seules.

La restitution pourra être accordée sous forme de chèque sous demande spécifique de l'adhérent. Sans quoi elle sera déduite du montant de la facture de l'année d'après.

6. Protection des données personnelles et droit à l'image

Toutes les informations recueillies par le biais des documents d'inscriptions ou lors des événements spécifiques de l'EMVK servent exclusivement à la gestion quotidienne de l'association et au bon déroulement des cours. Il nous est essentiel d'avoir accès à ces informations. Nous conservons les fiches pour une durée de 5 ans à partir du non renouvellement de l'adhésion de nos membres.

L'association se réserve le droit d'utiliser le matériel photographique et vidéographique lié aux cours dispensés et à ses événements dans un but de communication interne et externe, sur papier ou en ligne (réseaux sociaux, site internet...), sauf mention contraire à l'acceptation du droit à l'image sur les fiches d'inscriptions. L'association s'engage à en faire un usage raisonnable et professionnel.

Pour faire valoir votre droit à l'oubli, contactez le secrétariat.

7. Clause de différend

En cas de litige survenant entre le responsable légal et l'association découlant de l'exécution des présentes conditions, les parties conviennent d'épuiser toutes les voies de règlement amiable pour parvenir à la conclusion d'un accord satisfaisant les deux partis.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat :

Tel : 03.89.47.52.05 – Mail : emvk@emvk.fr – Site : <https://www.emvk.fr>

15 route de l'Europe – 68650 Hachimette-Lapoutroie

Horaires : Lundi 8h30-12h/13h30-17h30, Mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h, et sur rendez-vous !



♪ Tarifs 2019/2020 ♪

Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg

Adhésion familiale annuelle		15 €
Tarif par trimestre (engagement annuel)		
Eveil Musical Elèves « extérieur CCVK »	45 min à 1h /semaine selon nombre de participants	56 € 60 €
Chorale enfants	45 min à 1h /semaine selon nombre de participants	53 €
Découverte instrumentale Elèves « extérieur CCVK »	1h → 3 élèves ou 20 min → individuel /semaine	146 € 176 €
Instrument & Formation Musicale*	30 mn d'instrument / semaine	237 €
2^{ème} enfant		225 €
3^{ème} enfant		210 €
Instrument & Formation Musicale moins de 21 ans	45 mn	339 €
2^{ème} instrument	30 mn/semaine	204 €
Instrument 3^{ème} cycle sans évaluation	30 mn/semaine	204 €
Instrument adulte à partir de 21 ans	30 mn/semaine + formation musicale facultative	247 €
Instrument mi-temps	Cours par quinzaines	130 €
Formation Musicale seule	1h/semaine	53 €
Ensemble instrumental seul	1h/semaine	53 €
Ensemble celtique	1h/quinzaine	33 €
Chœur d'adultes	1h30/semaine	54 €
Atelier Djembé adultes	1h/semaine	110 €
Atelier Djembé enfants Elèves « extérieur CCKV »	1h/semaine	80 € 90 €
MAO	1h/semaine	100 €
Théâtre enfants à partir de 7ans Elèves « CCKV »	1h30/semaine	53 €
Théâtre ou Danse Hip Hop Elèves « extérieur CCKV »	1h30/semaine	60 €
Danse Hip-Hop (11 à 17 ans)	1h30/semaine	53 €
Théâtre ou Danse Hip-Hop élèves instrumentistes	1h30/semaine	33 €

A savoir :

- Tout élève inscrit en cours d'instrument de 30 min, peut participer gratuitement à 1 ensemble.
- Certaines harmonies soutiennent leurs membres dans le financement de l'écolage
- Pour toute demande spécifique (cours, paiement, tarif...) merci de contacter la Direction de l'EMVK

Tarifs proposés grâce au soutien de la Communauté de Communes, des communes de la Vallée de Kaysersberg et du Conseil Départemental du Haut-Rhin.